

RESIDENCE DU RUANDA.

CONFIDENTIEL.

Objet:

N°7334/P.I.C.

Nomination du Chef de la
chefferie du Buyenzi
Territoire d'Astrida.-

n° 211/162
13.12.57

AO

Monsieur le Vice-Gouverneur Général
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à Usumbura.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Le 10 juillet 1957, (ma lettre n°3897/P.I.), j'ai porté à votre connaissance le décès survenu le 4 juillet, du Chef A.Rwitsibagura de la chefferie du Buyenzi (Territoire d'Astrida). L'étude à laquelle il était fait allusion dans cette correspondance a été effectuée par Monsieur le Commissaire de District Assistant F.Ackerman. Elle a établi qu'il n'est pas souhaitable de provoquer la fusion de la chefferie en cause avec la ou les chefferies voisines.

Le Mwami et moi, vous proposons de nommer en qualité de Chef de la chefferie du Buyenzi le sous-chef Pierre BWANKOKO exerçant actuellement ses fonctions à Rutongo - chefferie du Buliza - Territoire de Kigali.

Ci-dessous, quelques renseignements le concernant:

1°) Identité:

Bwankoko Pierre né à Jari (Buliza-Kigali) en 1914, fils de Njangwe(v) et de Bakashaka(+) habitant Rutongo (Buliza-Kigali), mututsi des Abega, marié à Kankindi S., 4 enfants.

2°) Etudes faites:

- a) 6 années d'école primaire à la Mission de Kigali de 1926 à 1931
- b) 2 années au Petit Séminaire de Kabgayi de 1933 à 1935. Parle et écrit correctement le français.

3°) Fonctions exercées:

- a) moniteur à l'école primaire de la Mission de Kigali de 1931 à 1933.
- b) moniteur café au territoire de Kigali de 1935 à 1936
- c) secrétaire au territoire de Kigali de 1936 à 1938
- d) sous-chef de Rutongo (Buliza) de mars 1938 à ce jour.

4°) Cotations:

- 1944 à 1946 : 3 fois "Très bon"
- 1947 à 1949 : 3 " " "transcendant"
- 1950 à 1953 : 4 " " "Très bon"
- 1954 à 1957 : 4 " " "élite"

Si cette proposition vous agréée, la délégation d'investiture ne me serait donnée qu'après un délai d'un an si à l'issue du stage qui serait imposé à P.Bwankoko, le rapport qui sera établi se révèle favorable.

Nous vous proposons également qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 21 du décret du 14-7-1952, P.Bwankoko jouisse d'un traitement calculé sur la base des barèmes en vigueur pour les Chefs investis.-

Le Commissaire Provincial, Résident du Ruanda,
M. DESSAINT,

17. Juin 1958
19/12/57

PLANNING DES MISSIONS DE SERVICE EN VOITURE OFFICIELLE

Date : le 27 / 10 / 1992

Heure	8H00	9H00	10H00	11H00	12H00	13H00	14H00	15H00	16H00
NOM									
MUKEZANGANGO									
NISHYIREMBERE					CHK				
RUCAMUMIHIGO									
SEBANYAMBO									

E.B : Chaque cadre mentionne devant son nom la destination et la durée de la mission en dessous de l'heure indiquée. Cette opération se fait avant 8h30'.
 La destination doit correspondre au plan d'activités de la CCO.

Alphonse
ORFAM

180.000 X 60
~~180~~

108